

Île-de-France Mobilités va tester l'implantation de crèches dans les gares

Les gares occupent une position stratégique au cœur des déplacements quotidiens de 3 millions de Franciliens et sont des lieux propices au développement d'une offre de services et de commerces. Pour transformer ces lieux de mobilités en véritable lieux de vie, elles bénéficient d'un programme important de réaménagement (3 milliards d'euros d'ici 2025) : mise en accessibilité, création d'espaces Véligo, espaces connectés, toilettes, lieux de coworking, développement de commerces, information voyageurs, Parcs Relais, etc.

Île-de-France Mobilités a décidé de tester dès la rentrée 2019 l'implantation de crèches en gare. Un nouveau service qui, si l'expérience s'avère concluante, pourrait être proposé aux Franciliens dans plusieurs gares de la région.

« Pouvoir déposer et reprendre son enfant à la garderie sans avoir à effectuer de trajets supplémentaires avant et après le travail, c'est une vraie contrainte en moins et beaucoup de temps gagné dans des journées déjà bien chargées. » **Valérie Péresse**, Présidente d'Île-de-France Mobilités, Présidente de la Région Île-de-France

Deux sites pilotes ouverts à la rentrée 2019

Deux micro-crèches de 10 berceaux seront créées à la rentrée 2019, l'une à la gare de *Dammartin Juilly Saint-Mard* (77, ligne K) et l'autre à la gare de *Villiers Neauphle Pontchartrain* (78, ligne N).

Le projet prévoit la mise à disposition, à un opérateur spécialisé du domaine de la petite enfance, d'une structure modulaire d'environ 150 m² avec un espace dédié au jardin d'enfants de 80 à 120m². Ce bâtiment qui a été choisi à l'issue d'un appel d'offre est une structure en ossature en bois à forte performance environnementale, adaptée à la sensibilité de l'usage prévu. A l'issue des validations administratives, les appels d'offres opérateurs et achat des modules pourront être lancés. Les modules sont mis à disposition d'un opérateur via une Convention d'Occupation Temporaire de 10 ans.

Ces deux gares bénéficient de la création de Parcs Relais, qui sont actuellement en cours de construction. Ces crèches sont financées par Île-de-France Mobilités à hauteur de 500 000 € ce montant est doublé par la SNCF (50% en financement direct et 50% par son contrat avec la SNCF).

Pourquoi passer par l'expérimentation ?

2 autres services à l'enfance ont été installés en Île-de-France par SNCF : une crèche multi-entreprises de 10 berceaux dans des locaux attenants au Parc Relais d'Ermont-Eaubonne depuis 2013 et un espace de garde d'enfants de 4-11ans en gare d'Argenteuil depuis septembre 2017.

Mais ces deux exemples ne permettent pas de garantir que les usagers de ces crèches seront bien des usagers transports en commun. En effet, pour celle de la gare d'Ermont-Eaubonne l'opérateur contractualise avec les entreprises du secteur et les utilisateurs déposent leurs enfants en voiture avant de se rendre à leurs entreprises.

Dès lors, l'expérimentation de deux sites pilotes permettra à Île-de-France Mobilités, grâce à un retour d'expérience adéquat, de mesurer l'usage de ces crèches par les usagers des transports qui déposeront leurs enfants pendant leur trajet domicile-travail.

Les nouvelles gares d'Île-de-France s'enrichissent de nouveaux services

Île-de-France Mobilités, à travers son plan d'actions pour les nouvelles gares d'Île-de-France, souhaite faire évoluer le rôle des 450 gares de la Région. Plébiscitées par les voyageurs qui cherchent à optimiser leur temps de parcours quotidien, elles sont repensées comme de véritables lieux de vie devant allier confort et services et non plus comme de simples lieux de passage. En complément du travail réalisé pour mieux coordonner les différents modes de transports autour des gares et améliorer l'information des voyageurs, Île-de-France Mobilités développe ainsi depuis 2016 de nombreux programmes tels que l'aménagement d'espaces de coworking ou la mise à disposition de toilettes gratuites pour les abonnés Navigo.

Les services développés en coordination avec les différentes branches de la SNCF peuvent être des commerces (boutiques du quotidien, vente à emporter, restauration...), des services facilitateurs de la vie quotidienne (automates de retrait-colis, conciergeries, espaces connectés, toilettes...) mais aussi de services permettant une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle (espaces de coworking, de réinsertion professionnelle, activités périscolaires, services à l'enfance...).

Contacts Presse

- **Sébastien Mabile** : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- **Hélène Duguet** : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info